

LE PARCOURS de l'entrepreneur dans la Coopérative d'Activité et d'Emploi ESS'Ain



1



Concrétisation du projet

- 1- Réunion d'information collective
- 2- Entretien individuel
- 3- Accord assurance

2



Phase de test

- **CAPE** : Signature **C**ontrat d'**A**ppui au **P**rojet d'**E**ntreprise (1 an renouvellement 2 fois)

Rejoindre la coopérative c'est :

- Acquérir les outils pour entreprendre
- Partager une dynamique collective

Tester la viabilité de votre projet & **démarrer votre activité** avec l'accompagnement d'ESS'Ain

3



Développement de l'activité

- **CDI - CES** : Le **C**ontrat d'**E**ntrepreneur **S**alarié. CDI statut salarié "Etre son propre patron". Salaire sur la base du C.A généré

Développer et pérenniser l'activité

4



Autonomie (Au choix)

- **Entrepreneur salarié associé**: Vous participez à la gouvernance de la coopérative d'ESS'Ain sur la base 1 personne = 1 voix
- Ou
- Autre statut juridique
- Ou
- Retour à l'emploi